



Cahiers de l'Urmis

14 | 2013

Articuler différentes échelles. Relations micro-sociales au sein de systèmes mondialisés

La mixité conjugale à Tahiti. Au-delà d'une simple affaire de famille

Laura Schuft



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/1184>

DOI : 10.4000/urmis.1184

ISSN : 1773-021X

Éditeur

Urmis

Référence électronique

Laura Schuft, « La mixité conjugale à Tahiti. Au-delà d'une simple affaire de famille », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 14 | janvier 2013, mis en ligne le 24 janvier 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/1184> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/urmis.1184>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La mixité conjugale à Tahiti. Au-delà d'une simple affaire de famille

Laura Schuft

Introduction

- 1 Depuis plus de 200 ans, des populations diverses traversent le Pacifique Sud pour atterrir à Tahiti, l'île la plus peuplée et le centre administratif de la Polynésie française actuelle. On y compte notamment des explorateurs, missionnaires et commerçants anglais et français (depuis 1767) ; des travailleurs chinois (1865) ; et des représentants des institutions françaises du Protectorat (1842), de la colonie (1880), du Territoire (1946) et enfin de la Collectivité d'outre-mer (2004). Si Michel Panoff (1989) argumente que déjà dans les années 1970 il n'y avait plus de Polynésiens sans métissage biologique, les distinctions sociales persistent entre Français catégorisés comme : « *papa'a* » (« blancs »), « polynésiens » et « chinois ». En outre, les inégalités socioéconomiques continuent à se partager selon ces distinctions ethniques (Poirine 1992 ; Schuft 2007, p. 80). C'est dans ce contexte postcolonial, marqué par des différenciations ethniques et une histoire d'inégalités coloniales, qu'il convient d'étudier l'interaction entre échelles de la société, entre les (inter)actions interindividuelles et les systèmes macrosociaux.
- 2 Ce sujet sera abordé à travers une focalisation sur les couples « interethniques » à Tahiti. En effet, des catégories d'appartenances ethniques distinctes perdurent de manière fortement ancrée dans cette île du Pacifique Sud. Cependant, les couples interethniques ne se forment pas de manière aléatoire. A l'image de Marlon Brando qui joue en 1962 le rôle d'un révolté anglais de la mutinerie du *Bounty* de 1787, mettant en scène cette histoire légendaire des hommes occidentaux qui tombent amoureux de *vahine* polynésiennes, les unions entre homme occidental et femme polynésienne sont plutôt célébrées par les écrits et le cinéma occidentaux sur le Pacifique Sud depuis la fin du 18^e. En parallèle, ces unions sont plus fréquentes que l'inverse. Si certains affirment que le choix du conjoint se veut aujourd'hui un choix individuel, libre et libéré des pressions familiales et sociales (De Singly 1993), les logiques de différenciation dans la

formation des couples interethniques peuvent permettre de montrer que ce n'est pas tout à fait le cas. Le travail de recherche présenté ici vise ainsi à dévoiler ces logiques de différenciations dans la formation de couples interethniques.

- 3 Afin de répondre à cette question, il importe de considérer la manière dont s'articulent les interactions individuelles (représentations sociales, négociations identitaires, choix familiaux), d'un côté, et, de l'autre côté, les processus sociaux qui se manifestent à grande échelle de la société (institutions structurelles héritées de la période coloniale, inégalités socioéconomiques, tendances matrimoniales). Si cette question a été traitée de manière théorique, peu de travaux traitent des modalités méthodologiques visant à articuler des échelles sociales multiples de manière empirique, comme nous tenterons de le faire ici. Il s'agit de développer une méthodologie qui vise à comprendre la manière dont les acteurs sociaux en union interethnique participent à reproduire ou à contourner les normes et les systèmes de pouvoir – ethnique et de genre – dans une société marquée par l'histoire coloniale et une distribution inégale des ressources socioéconomiques selon le genre et l'ethnicité.
- 4 Cet article présentera en premier lieu le cadre théorique de cette recherche, concernant la manière dont les acteurs sociaux sont considérés comme des « concentrés du monde social » (Elias 1991). Nous verrons par la suite la méthodologie principale du travail de terrain, qui a été menée à Tahiti entre 2005 et 2007 dans le cadre des recherches doctorales (Schufft 2010). En employant un double volet, quantitatif et qualitatif, la méthodologie vise à articuler les échelles micro et macrosociales, plus particulièrement à situer les discours et expériences rencontrés sur le terrain dans les processus sociaux qui les encadrent et qu'ils participent à produire. Enfin, à travers un résumé de certains résultats, nous verrons la manière dont cette méthodologie aura permis de cerner les mécanismes sociaux qui régulent le choix du conjoint, notamment en permettant de comprendre l'articulation entre les manifestations de ces mécanismes à des échelles sociales différentes.

1. L'acteur et les systèmes sociaux imbriqués

- 5 Considérées comme « un reflet des interactions entre groupes sociaux », les unions interethniques permettent « de repérer au niveau microsocial ce qui se passe au niveau macrosocial » (Varro 1995 : 42, 39). En effet, les acteurs sociaux en couple hétérosexuel dit « interethnique » peuvent être considérés comme « une réalité microsociologique » ou un « laboratoire de mixités », un microcosme à échelle réduite qui permet d'aborder les représentations et relations entre groupes sociaux (Collet et al. 2008 : 11). Comme le rappelle Danièle Juteau (1999, p. 41), la construction et la négociation individuelle d'identité ethnique renvoie automatiquement à la communauté et à ses rapports constitutifs. Inversement, selon Erving Goffman, « l'universel est dans le particulier » (cité par Beaud & Weber 1998, p. 178). En d'autres mots, *l'acteur social est un reflet et un agent du social*. En conséquence, les discours et témoignages des conjoints en couple interethnique peuvent être considérés comme révélateurs des relations entre « groupes ethniques »¹. L'objectif du travail sera de mesurer de quelle manière les unions, et les conjoints qui les forment, peuvent nous informer sur la société dans laquelle ils vivent.

Quand le « couplage flou » (Goffman 1988) rencontre « l'intersectionnalité » (Crenshaw 1991)

- 6 Les deux échelles, interindividuelle et macrosociale, apparaissent ainsi comme « consubstantielles » (Kergoat 2009) en se coproduisant mutuellement. Cette articulation entre processus interindividuels et macrosociaux relève de ce qu'Erving Goffman appelle « un “couplage flou” [*loose coupling*] entre des pratiques interactionnelles et les structures sociales »². Ici les structures sociales seront considérées comme des systèmes sociaux de pouvoir, systèmes qui sont multiples et « intersectionnels » (Crenshaw 1991). Ainsi, il s'agit de combiner, aux conceptualisations de Gabrielle Varro, Beate Collet ou encore Erving Goffman, les apports des théories de l'intersectionnalité (cf. Kallenberg et al., à paraître), qui concernent la manière dont différents systèmes de pouvoir s'imbriquent ou s'entrecroisent (Collins 1990). C'est bien cette articulation, entre systèmes multiples de pouvoir au niveau sociétal et leur (re)production au niveau de l'acteur social individuel, que les théorisations sur l'intersectionnalité tentent de résoudre. L'approche intersectionnelle diversifie ainsi l'analyse de l'interaction entre échelles sociales, en multipliant tout en ciblant les systèmes de pouvoir qui sont considérés.

Trois systèmes d'une « matrice de domination »

- 7 Nous considérerons ici trois « systèmes d'oppression »³ qui hiérarchisent les acteurs sociaux selon leurs appartenances multiples : le genre, l'ethnicité et les statuts socioéconomiques⁴. Ces systèmes sociaux de pouvoir multiples forment une « matrice de domination », dans le sens où ils participent à doter les acteurs sociaux, selon leurs appartenances sociales multiples, de degrés variables de « pénalité et privilège » dans le monde social (Collins 1990). Les systèmes considérés concernent d'une part le genre et l'ethnicité, car ces deux catégories sociales sont inhérentes dans la notion même de « couple mixte » ou « interethnique », lorsqu'il concerne comme dans ce cas des couples hétérosexuels. Ils concernent d'autre part les statuts socioéconomiques, car ce facteur est corrélé au genre (ISPF 2002) et à l'appartenance ethnique (Poirine 1992). Ces trois systèmes de pouvoir constituent également ceux qui sont majoritairement étudiés dans le champ de l'intersectionnalité (cf. Dorlin 2009 ou Kallenberg et al., à paraître). Il est désormais reconnu que les systèmes de pouvoir et d'identification que sont genre et « race » ne peuvent pas être démêlés, ni l'un de l'autre, ni de celui des statuts socioéconomiques (Poiret 2005, p. 204). Pour encore d'autres auteurs prenant une position plus radicale, les recherches dans le domaine de l'intersectionnalité devraient se limiter à ces trois systèmes majeurs de pouvoir, afin d'éviter d'« aboutir au vague *et cætera* qui résulterait de l'énumération des lignes de démarcation plus ou moins importantes et multipliables à volonté »⁵.

L'acteur social subit et reproduit les systèmes de pouvoir

- 8 L'acteur social individuel navigue au sein de cette matrice structurelle complexe de systèmes multiples. La question ici concerne la manière dont ces systèmes sociaux de pouvoir peuvent tenir et continuer à fonctionner. Les mouvements féministes antiracistes multiples, ainsi que les théorisations sociologiques sur l'intersectionnalité qui ont suivi, se sont focalisés notamment sur « des processus microsociologiques, à

savoir comment chaque individu et chaque groupe occupe une position sociale à l'intérieur des structures entrecroisées » (Poiret 2005, p. 205). Il s'agit ici d'analyser l'interaction à double sens, en s'interrogeant également sur les manières dont les acteurs sociaux, à leur tour, participent à (re)produire les structures entrecroisées et les systèmes d'oppression.

Théoriser la reproduction des systèmes de pouvoir par l'acteur social

- 9 Au niveau de la conception théorique, de nombreux auteurs se sont attaqués à cette question. En particulier, Stuart Hall (2002) reprend le travail de Gramsci, pour qui l'hégémonie culturelle et sociale, exercée par l'Etat et les groupes dominants, fonctionne à la fois par coercition de la part des dominants et par consentement de la part des dominés. Cette conceptualisation sert à rappeler que les rapports de pouvoir fonctionnent autant par des rapports oppositionnels de domination et de résistance, que par l'intériorisation de certains lieux communs qui assurent le rapport de domination, comme le rappelle également le travail précurseur de Frantz Fanon (1952). C'est donc la combinaison de ces processus de coercition et de consentement qui font que l'acteur social, dans l'interaction, participe à (re)produire les systèmes multiples de pouvoir.

2. Méthodologie

- 10 Etant donné ce cadre théorique, la question qui se pose est la suivante : par quelles modalités méthodologiques peut-on analyser cette interaction entre « l'acteur et les systèmes »⁶, de manière *empirique* ?

Une articulation nécessaire entre le monde de l'expérience et les tendances macrosociales

- 11 Tout d'abord, une méthodologie qui permet d'articuler les mondes de l'interaction interindividuelle et les tendances macrosociales se pose comme impérative. Si l'on considère que la société – ses codes, ses symboles et ses rapports sociaux en tant que systèmes complexes – est intériorisée et reproduite par les acteurs sociaux, tout en constituant leur cadre d'action, on admettra avec Pierre-Jean Simon que « les processus de la différenciation et de la hiérarchisation sociales se posent à la fois au niveau *macrosociologique* et au niveau *microsociologique* ». Ainsi, « leur analyse doit se faire dans l'articulation de ces deux niveaux, autrement dit de l'individuel et du collectif » (Simon P.-J. 2006, p. 138). L'acteur social individuel étant « un acteur classé dans les différents ordres de classements sociaux », qui participe « à la construction et à la déconstruction incessante de la réalité sociale » (Simon P.-J. 2006, pp. 140-141), il produit et reflète des aspects de cette réalité macro-sociale. Puisque l'acteur social et la société se produisent mutuellement, il importe d'étudier l'interaction entre les deux. C'est précisément ce que nous avons tenté de faire dans cette étude, en combinant une approche qualitative, combinée à une approche quantitative.
- 12 D'autre part, la double approche permet d'éviter de « confiner les enquêtes au monde de l'expérience », ce qui a été reproché à certaines approches empiriques s'étant

appuyées sur la seule « démarche inductive de type théorisation ancrée » (Poiret 2005, p. 206). Comme écrit Christian Poiret en s'appuyant sur le travail de Sherry Gorelyck, « les approches microsociologiques centrées sur le vécu quotidien doivent être replacées dans un cadre analytique plus large prenant en compte les grands rapports sociaux qui encadrent les interactions et leur donnent sens »⁷. Si l'approche de la présente recherche est effectivement une « démarche inductive de type théorisation ancrée », elle s'appuie sur un recueil de données macrosociales.

Le volet quantitatif : des tendances macrosociales

- 13 L'objectif du volet quantitatif est, d'une part, de mieux connaître les tendances sociales concernant le choix du conjoint selon l'origine ethnique, le genre et le statut socioéconomique et, d'autre part, de situer les observations qualitatives dans des régularités à plus grande échelle. Ce volet consiste en un recueil de données, à partir des extraits d'acte de naissance (2000 à 2004) au Tribunal de Papeete, à Tahiti⁸. Les actes de mariage se sont avérés trop peu nombreux en raison du déclin du mariage⁹. Les actes de naissances à Papeete¹⁰ se sont en conséquence avérés des sources bien plus riches pour créer une base de données.
- 14 Une fois la source de données identifiée, il a fallu définir les couples qui seraient potentiellement identifiés en société comme des couples « interethniques » (métro-polynésiens). A la différence de certaines études en France métropolitaine qui peuvent s'appuyer sur la différence de nationalité pour constituer des données sur les unions mixtes, cette possibilité est inexistante en Polynésie française, où tous les ressortissants sont nés français. En effet, 99 % des résidents sont français (ISPF 1996), notamment en raison des difficultés pour obtenir une autorisation de travail. L'appartenance ethnique, bien que socialement constituée, a néanmoins pu être calquée sur les usages sociaux des identifications ethniques. Celles-ci puisent dans les origines géographiques et culturelles, dont le lieu de naissance et la transmission de noms. Ces sont des critères objectifs qui, quand on les croise, semblent indiquer le côté de la « frontière ethnique » (Barth 1969) où un acteur social risque d'être situé lors de la catégorisation sociale. Ces critères ont également été utilisés par Michèle Tribalat (1995). Pour franchir « le tabou français sur les origines », M. Tribalat utilise comme indice d'origine le patronyme des parents et leur lieu de naissance (Varro 1998, p. 77). De manière similaire, la définition du couple métro-polynésien retenue à des fins méthodologiques est la suivante : l'union de deux parents dont l'un est né en France métropolitaine n'ayant aucun nom d'origine polynésienne et l'autre est né en Polynésie française ayant au moins un nom d'origine polynésienne¹¹.
- 15 A partir de cette constitution de couples « interethniques », nous distinguons entre couples composés d'homme « métropolitain » et de femme « polynésienne » et ceux composés, à l'inverse, de femme « métropolitaine » et d'homme « polynésien ». Cette distinction permet en premier lieu d'estimer la fréquence de cette configuration de couple interethnique par rapport à celle où s'inverse le genre et l'appartenance « ethno-géographique ». L'âge et la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de chaque conjoint ont été corrélés à ces critères d'appartenance. Car ces facteurs sociaux sont également considérés comme des éléments identitaires constitutifs des enjeux sociaux. En effet, si la PCS n'est qu'un des éléments mobilisés dans l'attribution de statut socioéconomique, elle est cependant indicative de ce statut. La nomenclature

de métiers de l'INSEE, employée dans ce travail, « classe la population selon une synthèse de la profession ([...]), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non) »¹². Ainsi, bien que dans les entretiens qualitatifs ce soit le statut socioéconomique, qui est attribué de manière dynamique et circonstancielle aux acteurs sociaux selon de multiples facteurs, qui nous intéresse, la catégorisation qualitative par attribution de statut socioéconomique peut être considérée en parallèle avec la catégorisation quantitative par classement en catégorie socioprofessionnelle.

Le volet qualitatif : entretiens interindividuels

- 16 Le volet qualitatif consiste en des entretiens individuels avec les deux partenaires d'une trentaine de couples à Tahiti et à Moorea¹³. Ces couples réunissaient d'un côté un conjoint qui se considère ou qui est considéré comme « polynésien », « tahitien » ou « ma'ohi » ; et de l'autre côté un conjoint qui se considère ou qui est considéré comme « métropolitain », « français » ou « *popa'a* »¹⁴. Dans le choix des interviewés, tout comme dans l'analyse des données quantitatives, une attention particulière était donnée aux corrélations entre ethnicité et genre. Il s'agissait d'interviewer de façon équilibrée des couples formés par un homme « métropolitain » et une femme « polynésienne » et des couples formés par un homme « polynésien » et une femme « métropolitaine ». Ce choix permettait de comparer les résultats selon les configurations de couple. Ensuite, il s'agissait de « maximis[er] des différences au sein de ses groupes afin de maximiser les variétés de données portant sur la catégorie » (Glaser & Strauss 1967 : 62, traduction libre), dont par exemple les catégories socioprofessionnelles, les âges, le type d'habitat (rural, urbain) ou les statuts matrimoniaux. L'objectif est de générer une vue d'ensemble, et une base de discours qui reflète au maximum la diversité sociale présente.
- 17 L'analyse et la conclusion s'appuient sur les résultats des deux enquêtes, quantitative et qualitative, afin de déconstruire les processus sociaux en œuvre sous leur aspect discursif et interactionnel comme sous leur aspect de phénomènes macrosociaux. Nous verrons que la combinaison des deux volets a porté ses fruits. On observe une congruence entre les résultats des deux études qui se veulent complémentaires, chacun permettant de mieux interpréter l'autre.

3. Déchiffrer le déséquilibre entre deux types d'union interethnique

- 18 La méthodologie a permis d'observer le monde social, spécifiquement en abordant l'articulation entre échelles sociales différentes. Les résultats permettent de souligner que les discours et les témoignages des conjoints en couples interethniques, en ce qui concerne leur choix, relations et représentations vis-à-vis de leur conjoint, vont au-delà de problématiques individuelles. En effet, un déséquilibre en termes de prépondérance, en termes de traitement social et stigmatisations, et en termes de différences d'âge et de catégorie socioprofessionnelle, marque la comparaison de résultats entre, d'une part, les couples composés d'un homme « polynésien » et d'une femme « métropolitaine » et, d'autre part, les couples composés d'un homme « métropolitain » et d'une femme « polynésienne ». Ce « déséquilibre » peut être mieux interprété grâce au croisement des résultats des deux volets – et deux échelles – d'analyse.

L'outil conceptuel du « statut ethnique genré »

- 19 En partant des comparaisons quantitatives, plusieurs tendances se sont révélées en termes de la fréquence des types de couples ainsi que des âges et des professions entre conjoints. Il a fallu conjuguer les deux méthodologies d'enquête, qualitative et quantitative, afin de déchiffrer le déséquilibre entre les deux types d'union interethnique, qui diffèrent selon les combinaisons de genre et d'appartenance ethnique. Pour ce faire, il a fallu créer un outil conceptuel, issu des discours des enquêtes qualitatives. En effet, puisque l'appartenance ethnique est clairement porteuse de statut social dans les représentations sociales, il est utile de travailler avec le concept de « statut ethnique » et, plus précisément, celui de « statut ethnique genré » (Schuft 2010). Ce terme fait référence au chevauchement qui a lieu, dans les représentations sociales issues des discours des conjoints interviewés, entre les catégories ethniques et les statuts socioéconomiques. En effet, la catégorie de « Métropolitain » est généralement valorisée, étant associée à la réussite sociale et économique, à l'inverse de la catégorie de « Polynésien ». Ceci est d'autant plus le cas en ce qui concerne les hommes, davantage associés à la réussite sociale et économique chez les « Métropolitains » et particulièrement dévalorisés chez les « Polynésiens ». Cet outil conceptuel permet d'analyser les mécanismes sociaux en œuvre dans les deux volets de l'étude.

Un déséquilibre entre types d'union selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

- 20 En premier lieu, selon volet quantitatif, les conjoints « métropolitains » se trouvaient largement avantagés en termes d'âge et de catégorie socioprofessionnelle sur leur conjointe « polynésienne », bien au-delà des moyennes en France et en Polynésie française¹⁵. En revanche, les conjoints « polynésiens » étaient en moyenne peu avantagés par rapport à leur conjointe « métropolitaine », bien en-deçà des moyennes en France et en Polynésie française (Schuft 2010, pp. 190-200).
- 21 Ce déséquilibre peut s'expliquer en s'appuyant sur des recherches de Michel Bozon, qui combinent justement des enquêtes quantitatives et qualitatives. Ses résultats montrent qu'une autonomie plus élevée des femmes par le biais d'acquis en statut social, que ce soit en termes de catégorie socioprofessionnelle (PCS) ou d'âge (associé à une assise plus stable dans sa carrière professionnelle), fait en sorte qu'elles chercheraient moins chez leur conjoint des facteurs porteurs d'identité sociale valorisante (Bozon 1990, p. 600). On peut considérer qu'un mécanisme similaire est à l'œuvre à Tahiti, en prenant en compte le « statut ethnique genré » comme un facteur porteur d'identité sociale valorisante. Par exemple, le « statut ethnique genré » des femmes « métropolitaines », en augmentant leur statut et autonomie sociale par rapport aux hommes et aux femmes « polynésiennes », diminuerait la nécessité ou leur volonté de rechercher un conjoint porteur de PCS ou d'âge plus élevé qu'elles. De cette manière, le « statut ethnique » dans les représentations sociales s'avère un facteur décisif dans la formation des couples à Tahiti. Pour schématiser, lorsque ce statut est en faveur de la conjointe, on observe en moyenne la réduction des écarts en âge et en PCS entre conjoints, voire plus souvent un écart en faveur de la conjointe. Dans d'autres termes,

dans un couple moyen entre femme « métropolitaine » et homme « polynésien », la première est plus âgée et exerce une profession de statut plus avantageux que d'autres conjointes relatives à leurs conjoints respectifs¹⁶. Lorsque le « statut ethnique » est en faveur du conjoint, c'est-à-dire en faveur d'un homme « métropolitain » par rapport à sa conjointe « polynésienne », les écarts en statut s'élargissent ; les premiers acquièrent en moyenne davantage de « pouvoir conjugal »¹⁷ en termes de PCS et d'âge.

Un déséquilibre entre types d'union selon la prépondérance

- 22 En deuxième lieu et à partir de cette base, il s'agissait de s'intéresser aux différences de prépondérance entre les deux configurations de couples interethniques : ceux composés d'une femme considérée comme « métropolitaine » et d'un homme considéré comme « polynésien » et, à l'inverse, composés d'une femme considérée comme « polynésienne » et d'un homme considéré comme « métropolitain ». Le volet quantitatif a confirmé l'observation générale que les couples entre homme « polynésien » et femme « métropolitaine » étaient approximativement quatre fois moins nombreux que les couples entre homme « métropolitain » et femme « polynésienne ». La conjugaison entre enquêtes quantitatives et qualitatives permet des interprétations des mécanismes sociaux au soubassement de ce déséquilibre.
- 23 Les témoignages des couples, concernant la réception par leurs entourages familiaux et sociaux de leur conjoint et de leur couple, font état de stigmatisations et de « sanctions négatives » (Goffman 1973) qui portent spécifiquement sur les couples dont la conjointe est « métropolitaine ». Une attention négative est particulièrement portée, du côté des entourages « métropolitains », sur l'idée qu'un écart en « niveaux » (« mentaux », professionnels, sociaux, de classe) qui avantageraient la conjointe « métropolitaine », souvent en dépit d'une égalité en emplois entre conjoints (Schuft 2010, pp. 218-220). Du côté des entourages « polynésiens », les témoignages font parfois état d'un soupçon vis-à-vis des femmes « métropolitaines », concernant leurs « vrais » motifs sous-tendant leur choix de conjoint « polynésien » : ne courraient-elle pas après les terres polynésiennes familiales ? (Schuft 2010, pp. 242-245). La stigmatisation s'avère donc bien souvent liée à la distribution de « statuts ethniques genrés », et au fait que les représentations sur les femmes « métropolitaines » sont dotées de davantage de statut social valorisant (statut socioéconomique, « modernité ») que celles sur les hommes « polynésiens ».
- 24 Ce déséquilibre en « statuts ethniques genrés », issu des systèmes de pouvoir postcoloniaux qui se montrent à la fois racistes et sexistes (Schuft 2010), semble expliquer le regard désapprobateur porté sur les couples réunissant homme « polynésien » et femme « métropolitaine », qui coexiste avec un regard bienveillant porté sur les couples entre homme « métropolitain » et femme « polynésienne ». Si l'éloge du couple interethnique dont l'homme est « blanc » se base sur le « statut ethnique » et masculin de ce dernier, construit en émancipateur de la *vahine*, des couples dont la femme possède un « statut ethnique » supposé dominant témoignent de stigmatisations et de sanctions sociales. Ces réactions négatives sont congruentes avec les statistiques, qui montrent ces configurations de couples plus rares. Il semble donc que de telles réactions se font de manière systémique, et qu'elles ont un effet dissuasif sur la formation de cette configuration de couple interethnique.

Conclusion : des résultats qui dévoilent l'interaction entre « échelles » sociales

- 25 La méthodologie à double volet visait à cerner deux échelles du monde social : d'un côté la rencontre intime des catégorisations, des représentations, des actions et des témoignages à un niveau interindividuel ; de l'autre côté, la situation de ceux-ci dans leur contexte historique et postcolonial (Schuft 2010) et dans leur contexte social à travers l'étude empirique de tendances sociales. Cette méthodologie a été fructueuse, ayant permis de formuler des théories explicatives sur le fonctionnement des systèmes de pouvoir et de différenciation ethnique et de genre à l'échelle de leur mise en œuvre individuelle et de leur manifestation macrosociale. La méthodologie et ses résultats semblent produire une théorie qui arrive à « complétion » (Glaser & Strauss 1995), puisque la théorie peut expliquer, tout en étant vérifiée par, plusieurs niveaux des données.
- 26 Dans le choix du conjoint comme dans le vécu de la mixité conjugale, l'acteur social négocie sa voie entre des normes et des pressions familiales et sociétales, se conformant ou résistant à celles-ci. Les tendances et normes, régulées en partie par ces pressions familiales et sociales, ont des effets concrets sur les (ré)actions et choix des acteurs sociaux individuels. Par exemple, les stigmatisations ont un effet dissuasif sur la formation de couples entre femme catégorisée comme « métropolitaine » et homme catégorisé comme « polynésien ». A l'inverse, la mise en avant – littéraire comme sociale – du couple entre homme « occidental » et femme « polynésienne » encourage cette désirabilité spécifique entre catégories ethniques et de genre.
- 27 Les « représentations ethniques genrées » (Schuft 2010) véhiculées par les conjoints en couple interethnique font également partie de ces systèmes de pouvoir. Il s'agit d'un « consentement » (Hall 2002) vis-à-vis de certains lieux communs issus des systèmes sociaux de pouvoir, consentement qui participe à opprimer les personnes mêmes qui les véhiculent, qui se voient attribuées ou niées des degrés variables de « pénalité et de privilège » (Collins 1990). Par exemple, les conjoints ont produit, par leurs discours schématisés, un ensemble de représentations valorisantes sur les hommes « métropolitains » et dévalorisantes sur les hommes « polynésiens ». Ces représentations sont véhiculées de manière transversales, y compris par des femmes en couple avec un homme qu'elles considèrent comme « polynésien » (qui - en tant que conjoint - est dessiné comme une exception à la règle). Ces représentations se conjuguent à la valorisation d'une norme de pouvoir conjugal en faveur de l'homme : c'est-à-dire la valorisation d'un âge, d'une PCS et ici d'un « statut ethnique » supérieur chez le conjoint d'un couple hétérosexuel. L'ensemble de ces représentations, valorisations et hiérarchisations participent à alimenter les systèmes de pouvoir qui finissent par opprimer les personnes qui en font partie. Si ces dernières les contestent sur certains points, elles participent à les alimenter sur d'autres points. Le tout a comme effet la reproduction des systèmes de pouvoir : ses catégorisations, ses représentations, ses inégalités.
- 28 Il faut souligner cependant que les acteurs sociaux ne font pas que *reproduire* le macrosocial. Ils participent également à le produire, à le recréer. Prenons l'exemple des couples entre « Polynésien » et « Métropolitaine ». Bien que minoritaires, cette configuration de couple était « quasiment inexistante dans un passé plus lointain » (Saura 2004, p. 46), notamment pour des raisons démographiques. On peut s'attendre à

ce que la simple existence de ces couples, ainsi que leur croissance en nombre, ait un effet éventuel sur les normes. Un tel renversement des normes, qui stigmatisent certaines personnes et certains couples en fonction des catégorisations ethniques et de genre, s'accompagnera nécessairement d'un renversement du système structurel postcolonial qui encadre la distribution inégale des ressources selon des appartenances ethniques et de genre. Ainsi, des gestes individuels – discours, choix et actions individuels jusqu'au choix du conjoint – qui subvertissent les normes auront certainement, dans le long terme, des effets transformateurs à plus grande échelle.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUD Stéphane & WEBER Florence (1998) *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris.

BOZON Michel (1990) « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, n° 3, pp. 565-602.

COLLET B., PHILIPPE C. (dir.) & VARRO G. (2008) *MixitéS. Variations autour d'une notion transversale*, l'Harmattan, Paris.

COLLINS Patricia Hill (1990) *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, Unwin Hyman, Boston.

CRENSHAW Kimberle W. (1991) « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol. 43, No. 6., pp. 1241-1299.

CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard (1977) *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris.

DE SINGLY François (1993) *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, Paris.

DORLIN Elsa (dir.) (2009) *Sexe, Race, Classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 127-146.

ELIAS Norbert (1991) *La Société des individus*, Fayard, Paris.

FANON Frantz (1952) *Peau noire masques blancs*, Seuil, Paris.

GLASER Barney G. & STRAUSS Anselm L. (1967) *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Aldine Publishing Company, Chicago.

GOFFMAN Erving (1973) *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 2 : Les Relations en public*, Éditions de Minuit, Paris.

GOFFMAN Erving (1988) *Les moments et leurs hommes*, textes recueillis et présentés par WINKING Yves, Seuil & Minuit, Paris.

HALL Stuart (2002) « Race, Articulation, and Societies Structured in Dominance », in ESSED P. & GOLDBERG D.T. (eds.), *Race Critical Theories. Text and Context*, Blackwell Publishing, Oxford, pp. 38-68.

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) (2009) « Estimations de population et statistiques de l'état civil », URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1276, consulté le 22-3-2010.

ISPF (Institut de la Statistique de Polynésie Française) (1996) *Résultats du recensement général de la population*, Papeete. [Données collectées sous l'ancien nom de l'ISPF : ITSTAT].

ISPF (2002) « Premiers résultats du recensement général de la population de 2002 », URL : www.ispf.pf.

ISPF (2009) « Nuptialité en Polynésie française », URL : http://www.ispf.pf/ISPF/Libraries/EC/06x_nuptialite.xls, consulté le 23-3-2010

JUTEAU Danièle (1999) *L'ethnicité et ses frontières*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

KALLENBERG V., MEYER J. & MÜLLER J. (coord.), (2012) *Intersectionality und Kritik. Neue Perspektiven für alte Fragen / Intersectionnalité & Critique. Nouvelles perspectives pour de nouvelles questions*, VS Verlag, Wiesbaden

KERGOAT Danièle (2009) « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in DORLIN E. (dir.), *Sexe, Race, Classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 111-126.

PANOFF Michel (1989) *Tahiti Métisse*, Denoël, Paris.

POIRET Christian (2005) « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1, pp. 195-226.

POIRINE Bernard (1992) *Tahiti : Du Melting-Pot à l'Explosion ?*, Harmattan, Paris.

PURTSCHERT Patricia & MEYER Katrin (2009) « Différences, pouvoir, capital. Réflexions critiques sur l'intersectionnalité », in DORLIN Elsa (dir.), *Sexe, Race, Classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 127-146.

SAURA Bruno (2004), *Des Tahitiens, des Français, Au Vent des Iles*, Tahiti.

SCHUFT Laura (2007) « Attitudes et intégration sociale des fonctionnaires métropolitains à Tahiti », *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, n° 309, pp. 75-104.

SCHUFT Laura (2010) « Couples "métropolitain"- "polynésien" à Tahiti. Enjeux de l'ethnicité, du genre et du statut socioéconomique dans un contexte postcolonial », Thèse de doctorat de sociologie, Université de Nice-Sophia Antipolis, URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00537762/fr/>

SCHUFT Laura (2012) « Couples "mixtes" à Tahiti : une approche intersectionnelle des rapports sociaux de pouvoir ». In Kallenberg V., Meyer J., Müller J.M. (coord.), *Intersectionality und Kritik. Neue Perspektiven für alte Fragen / Intersectionnalité & Critique. Nouvelles perspectives pour de nouvelles questions*, VS Verlag, Wiesbaden.

SIMON Pierre-Jean (2006) *Pour une sociologie des relations interethniques et des minorités*, PUR, Rennes.

TRIBALAT Michèle (1995) *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Découverte, Paris.

VANDERSCHULDEN Mélanie (2006) « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », *Données sociales - La société française*, pp. 34-42, URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06c.PDF, consulté le 8-7-2010.

VARRO Gabrielle (1995) *Les couples mixtes*, Armand Colin, Paris.

VARRO Gabrielle (1998) « Critique raisonnée de la notion de mixité », in PHILIPPE et al. (dir.), *Liberté, Égalité, Mixité... conjugales. Une sociologie du couple mixte*, Anthropos, Paris, pp. 1-31.

WINTER Elke (2004) *Max Weber et les relations ethniques...*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.

NOTES

1. A l'instar de Max Weber, des « groupes ethniques » constituent un outil conceptuel qui fait référence aux « groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement. » (Weber 1968, cité dans Elke Winter, 2004, p. 59).

2. Pour définir ce concept, Goffman écrit que nos sociétés se caractérisent généralement par : « un 'couplage flou' entre des pratiques interactionnelles et les structures sociales, un déplacement des strates et des structures dans des catégories plus vastes, les catégories elles-mêmes ne correspondant terme à terme avec aucun élément du monde structurel, une sorte d'engrenage de diverses structures dans les rouages interactionnels. Ou, si l'on veut, un ensemble de règles de transformation, une membrane sélectionnant la manière dont diverses distinctions sociales, extérieurement pertinentes, seront prises en compte au cours de l'interaction » (Goffman 1988, pp. 215-216).

3. Ce terme a été employé notamment dans la Déclaration du Combahee River Collective (1977), un collectif de féministes « noires » américaines qui luttaient contre les « systèmes d'oppression » : systèmes qui « s'entrecroisent » [*are interlocking*] et dont la synthèse « crée les conditions de [leurs] vies » (disponible en ligne : <http://circuitous.org/scraps/combahee.html>, consulté le 1 juillet 2011).

4. A l'instar de Max Weber, l'expression « statut socioéconomique » a été favorisée par rapport à celui de « classe », car il correspond au système social d'attribution de valeur et de privilèges sociaux en fonction de multiples facteurs sociaux, au-delà de sa position matérielle dans le système d'exploitation capitaliste : à savoir sa profession (catégorie socioprofessionnelle), ses biens (biens visibles et salaire) ou son éducation (diplômes). Dans l'attribution de statut social, ces facteurs socioéconomiques se combinent par ailleurs, comme nous le verrons, avec l'appartenance ethnique attribuée.

5. Cornelia Klinger (2003) "Ungleichheiten in den Verhältnissen von Klasse, Rasse und Geschlecht" In Knapp G.-A., Wetterer A. (dir.) *Achsen der Differenz. Gesellschaftstheorie und feministische Kritik II*, Münster, pp. 14-48, p. 25, cité par P. Purtschert & K.Meyer, 2009, pp. 136-137.

6. On fait référence ici au titre de l'ouvrage désormais classique de Crozier et Friedberg (1977) « L'acteur et le système », tout en complexifiant leur approche dynamique (qui aborde l'organisation par les jeux entre acteurs sociaux) avec l'apport du champ de « l'intersectionnalité ».

7. Sherry Gorelick (1991) "Contradictions of feminist methodology", *Gender and Society*, vol. 5, n° 4, pp. 459-477, référencé par C. Poiret, 2005, p. 206.

8. J'ai eu accès aux actes de mariage et de naissance grâce à l'autorisation, accordée par le Tribunal de Papeete, de consulter ces archives en travaillant sur place.

9. En effet, il s'avère qu'un total de seulement 344 mariages était enregistré en 2004 dans les trois communes les plus habitées de la Polynésie française, qui comportent chacune entre 23 000 et 28 000 habitants. Selon une estimation basée sur les critères qui seront détaillés ci-après,

seulement 36 de ces mariages étaient considérés comme « interethniques ». Par ailleurs, environ deux tiers des couples interviewés dans le cadre de cette recherche, n'étaient pas mariés.

10. Ville où se situent la majorité des hôpitaux de la Polynésie et les seuls hôpitaux de l'île de Tahiti, Papeete est le lieu de la majorité des naissances en Polynésie française.

11. Pour cette raison, les couples sont identifiés comme des « couples parentaux », et l'appartenance ethnique prend l'appellation « appartenance ethno-géographique ». Ces termes font référence à la méthodologie et aux définitions employées à des fins méthodologiques (Schuft 2010).

12. « Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », INSEE, URL : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/nomencl-prof-cat-socio-profes.htm, consulté le 22/03/2010.

13. Il s'agit des îles jumelles qui comptent 190 000 habitants, soit presque deux tiers de la population totale de la Polynésie française (INSEE 2007). Outre l'importance de la population, ces îles se caractérisent par des arrivées régulières de personnes de la France métropolitaine, à destination des appareils économiques et étatiques. Ces facteurs rendent ces îles propices pour l'étude des unions interethniques.

14. Ces appellations ethniques ne sont pas exhaustives. Pour une discussion au sujet des usages sociaux des catégories de la différence, cf. Schuft, 2010, pp. 127-147.

15. En ce qui concerne l'âge, la moyenne (entre 2006-2008) est à 2 ans de plus pour le conjoint en France métropolitaine (INSEE 2009), et de 3-4 ans en Polynésie française (ISPF 2009). Quant aux PCS, si 30 % des unions matrimoniales en France métropolitaine en 1999 sont dans une situation d'homogamie, la majorité tend néanmoins vers un statut socioéconomique plus élevé chez le mari (Vanderschelden 2006).

16. La comparaison s'appuie sur des données nationales en France et en Polynésie française. Pour des détails, voir Schuft 2010, pp. 190-200.

17. Par « pouvoir conjugal » (Schuft 2010) j'entends un avantage en statut social par rapport à son/sa conjoint.e, statut qui peut – directement ou indirectement – procurer des avantages sociaux matériels et symboliques au sein de la société plus large.

RÉSUMÉS

Cet article porte sur l'articulation entre deux « échelles » de la société tahitienne : les discours et les choix des conjoints en couple « interethnique » à l'échelle interindividuelle, et les systèmes de pouvoir qui se manifestent dans des tendances conjugales à grande échelle. Tahiti étant marqué par des différenciations ethniques et une histoire coloniale, le cadre théorique s'appuie sur le champ théorique de « l'intersectionnalité », se focalisant sur trois systèmes de pouvoir : le genre, l'ethnicité, le statut socioéconomique. Les acteurs sociaux sont considérés comme des reflets et des agents de ces systèmes de pouvoir imbriqués. La méthodologie se constitue en deux volets, quantitatif et qualitatif, dans l'objectif d'analyser les mécanismes sociaux dans leur globalité, en s'appuyant sur leurs manifestations à des échelles sociales différentes. Nous verrons la manière dont cette méthodologie aura permis de cerner les mécanismes sociaux qui régulent le choix du conjoint et qui (re)produisent les systèmes de pouvoir.

This article deals with the interrelations between two “scales” of Tahitian society : the small-scale discourse and choices of partners in interethnic couples and the large-scale power systems

demonstrated by mate selection patterns. As Tahiti is characterized by ethnic differentiations and a colonial past, the theoretical framework used is the theoretical field of “intersectionality”, focusing on three power systems : gender, ethnicity and socioeconomic status. The social actors are considered as reflections and agents of these interlocking systems of power. The methodology contains two parts, quantitative and qualitative, in order to analyze the social mechanisms in their totality, by observing the forms that they adopt on different social scales. We shall see how this methodology has allowed analysis of the social mechanisms that regulate mate selection as well as (re)produce social power systems.

INDEX

Mots-clés : couples interethniques, méthodologie, échelles sociales, intersectionnalité, postcolonial

Keywords : interethnic couples, methodology, social scales, intersectionality, postcolonial

AUTEUR

LAURA SCHUFT

Maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis, laboratoire Motricité humaine éducation sport santé (LAMHESS URE 02), et unité de recherche Migrations et société (URMIS IRD UMR 205)